



# Le Billet de la FPIP

Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

Elections professionnelles 20, 21, 22, 23 novembre 2006

N°8  
Octobre/Novembre 2006



## S O M M A I R E

- P. 2 - Edito  
de Philippe BITAULD
- P. 3 - L'avenir. Les combats.
- P. 4 - Programme revendicatif
- P. 5 - (suite)
- P. 6 - Réformes et salaires.
- P. 7 - Elections : ATTENTION!
- P. 8 - La FPIP : pour vous.

**Le billet de la FPIP**  
**Police et Sécurité**  
**Magazine**

**Directeur de la publication**

Philippe BITAULD

**Rédacteur en chef**

Alain BENOIT

**Comité de rédaction**

Philippe BITAULD

Alain BENOIT

Pascal SADONES

Jean-Luc MAUSY-PELISSOU

**Conception - Réalisation**

Patrice PUECH

IPNS

## ► Un avenir à construire



# LA VOIE de la FPIP

[www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com)  
<http://fpip.forumactif.com>

139 rue des poissonniers - 75018 PARIS  
Tél. 01 44 92 78 50 - Fax 01 44 92 78 59

# Vers une fonction publique de la sécurité...



Fédération  
Professionnelle  
Indépendante  
de la  
Police

Une fois tous les trois ans, tous les trois ans seulement, le policier peut exprimer son opinion et signifier à l'Administration, à la société, ses choix pour l'avenir.

Cet évènement ne doit pas être boudé tant il constitue un de nos rares moments de Liberté.

Avec les réformes à répétition, celles des corps et carrières, des retraites notamment, il y a, à tout le moins, matière à réflexion.

La FPIP ne cesse de le répéter à qui veut bien l'entendre : Le salut de la police se trouve dans la police avec les policiers !

QUI voit confondre sa vie privée et sa vie administrative ? QUI travaille la nuit, les week-end, les jours fériés ? QUI se voit rappelé à domicile ou contraint d'y rester ? QUI, à chaque intervention, peut y « laisser la peau » ?

La presse se fait aujourd'hui l'écho d'une nouvelle réforme de la réforme des retraites... Cela signifie l'alignement, à la virgule près, du régime de retraite des policiers avec celui du régime général du privé.

## En clair :

- Remise en cause de l'ISSP que d'aucuns regardent comme un formidable avantage ;
- Suppression de la bonification d'une annuité pour 5 ans qui persisterait, de facto, comme une rupture d'égalité de traitement devant le régime général ;
- L'imposition, pour le CRS, de l'IJAT qui, dès lors, sera regardée comme une extravagance ; surtout après le rapport de la Cour des comptes.

Et – encore ! - Allongement de la durée des cotisations...

Nous avons déjà laissé de sacrées plumes : La police est le seul « régime spécial » dont l'augmentation des retraites est indexé sur l'augmentation du coût de la vie. Les autres, EDF, GDF, RATP, SNCF etc ... le sont sur l'augmentation de la masse salariale de leur entreprise. Vu qu'ils descendent dans la rue...

Aussi, les 20, 21, 22 et 23 novembre 2006, en votant FPIP, vous exigerez que les contraintes particulières liées à l'exercice de notre profession soient enfin comptabilisées.

Vous militerez pour une police forte, respectée et efficace placée sous l'égide d'un ministère de la Sécurité, libéré du fourre-tout de la fonction publique.

L'avenir de la Police se trouve dans une nouvelle entité morale regroupant les forces régaliennes de sécurité : La IV<sup>o</sup> fonction publique.

La calamiteuse réforme des corps et carrières met en perspective l'urgence, pour les policiers, d'échapper au plus vite au sort réservé demain - c'est aujourd'hui ! – à la masse des cinq millions de fonctionnaires.

Puisque vous pouvez agir, puisque vous vous devez de réagir, puisque vous êtes différents, dites à ceux qui se sont tus trop longtemps pour espérer être entendus un jour, qu'il est grand temps de consacrer la « rupture ».

Vous voterez pour le 1<sup>er</sup> syndicat indépendant de la Police.

Vous voterez pour Le syndicat qui sait que votre métier ne peut-être confondu avec aucun autre.

Vous voterez pour un mouvement de Policiers qui restent fiers de s'ériger en rempart pour la protection des personnes et des biens.



# Votez FPIP !

Philippe Bitauld  
Président de la FPIP

# L'avenir se construit, il ne se subit pas



**C**e l a fait de s décennies que la F.P.I.P. prône cette

conception élémentaire de l'existence qui échappe encore à beaucoup.

Le petit monde policier, reflète s'il en est d'une société en déconfiture, a perdu de sa superbe et se laisse submerger par l'attrait facile du tout venant, sacrifiant son amour propre et sa conscience pour quelques menus appâts pécuniaires.

Délaissant l'intérêt général pour satisfaire coûte que coûte son petit besoin immédiat, le policier se joue du lendemain, négligeant toute réflexion sur son devenir en privilégiant un semblant de confort personnel pour le seul moment présent. Cette désinvolture ambiante annihile toute volonté d'appréhender les effets dévastateurs qu'elle induira.

Il n'y a pas de fatalité. Ces dernières années ont mis en évidence la déliquescence du syndicalisme en général et du syndicalisme policier en particulier.

La police voit ainsi son statut spécial ramené au rang du fonctionnariat de base. Mais, paradoxalement, le policier se trouve assujéti à de nouvelles contraintes, à davantage de responsabilités, et à l'effet d'aliénation de la très discutable culture du résultat.

En contre-partie, notre police d'en bas peut-elle se satisfaire de l'épique avancée judiciaire issue du formidable protocole d'accord signé en juin 2004 par 90% de sa

représentation syndicale ? Là encore, la F.P.I.P. reste la seule à dénoncer l'incroyable manipulation dont ont été victimes les agents du bas de l'échelle lors de cette réforme des corps et carrières bien éloignée des aspirations légitimes auxquelles pouvaient prétendre ces personnels.

Une fois de plus, une fois de trop dirais-je, l'administration a su tirer profit de la dépendance des syndicats maison et de leurs leaders.

Certes, ces "syndicalistes (?)" peuvent tenter de faire avaler les couleuvres en se targuant d'obtenir auprès de leurs maîtres, deci delà, quelques échelons ou galons (sans s'oublier), voire une mutation favorisée, ceci toujours au détriment du plus grand nombre, leur discrédit sonne leur glas.

Il est urgent de remettre la police sur les rails de la probité et de l'équité pour assurer aux personnels une gestion saine de leur vie professionnelle.

En opposition à ses détracteurs, pourfendeurs de l'embrouille, la F.P.I.P. s'élève à sauvegarder toute sa noblesse à la cause syndicale pour préserver au mieux le policier contre la désagrégation de sa condition.

Combattre les injustices, la F.P.I.P. s'y consacre depuis toujours et elle entend bien s'y employer de plus fort au lendemain des élections avec et pour celles et ceux qui partagent cette doctrine.

Ce 23 novembre 2006, les urnes rendront leur verdict.

**Alain BENOIT**  
Secrétaire Général

## Les combats de la FPIP

**F**idèle à son engagement, la F.P.I.P. œuvre pour la défense intrinsèque du policier et de la fonction.

C'est bien là toute la différence.

Sans étaler tous les dossiers traités dans ce domaine, nous reproduisons les plus marquants de ces dernières années.

### 1995

Réintégration de 3 cadres de la FPIP qui, en 1991, avaient honoré la mémoire de Marie Christine BAILLET collègue assassinée à Mantes la Jolie au cours d'un rodéo organisé par des jeunes en mal d'intégration. La FPIP, 1er syndicat indépendant de la Police Nationale fait son entrée dans les C.A.P.I.

### 1996 :

La FPIP dénonce les conditions de la création des emplois jeunes dans la PN. Elle obtient gain de cause devant le Conseil d'Etat.

### 1999

les textes relatifs aux ADS sont présentés à l'identique devant le Comité Technique Paritaire Central. La majorité des syndicats votent pour, seule la FPIP vote contre.

Le sort des ADS est joué, la précarité naît ainsi dans la police.

### 2001

Des policiers tombent, assassinés. Les syndicats sont dans la rue avec le soutien de la population pour réclamer davantage de considération. Il faut mettre un terme à cette héca-

tombe. Les syndicats majoritaires se vendent pour une prime de 100 Euros et un gilet pare-balles. La FPIP se désolidarise de cette mascarade honteuse. Pour elle, la mémoire des collègues méritait plus de décence.

Le mélange abject des genres et les accointances politiques ont eu raison du mouvement de grogne.

### 2004 :

La réforme des corps et carrières est signée par toute la concurrence syndicale, la FPIP n'y souscrit pas.

Cette réforme inéquitable dédaigne les gardiens de la paix, saupoudre les gradés, sert les officiers, gratifie les commissaires et goinfre les hauts fonctionnaires.

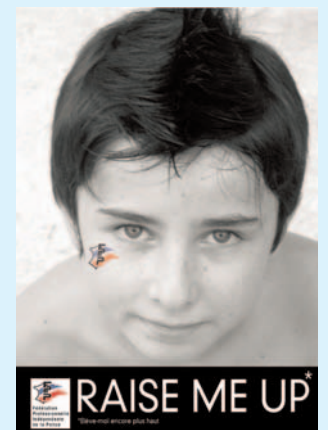
### 2006

Engagée depuis 1995, l'action de la FPIP pour la protection fonctionnelle du policier aboutit.

Le Conseil d'Etat rappelle à l'administration son devoir de réparation du préjudice subi par son agent dans le cadre de son activité professionnelle.

Autres infos:

[www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com)



**RAISE ME UP**  
"There are heroes just here"



# Programme revendicatif synthétisé de la F.P.I.P. (TOUTES DIRECTIONS)

- I - Assurer la défense de la fonction et du policier.**
- II - Concrétiser un véritable plan de carrière.**
- III - Eclairer le fonctionnement et la gestion de l'Institution.**
- IV - Veiller à l'évolution du pouvoir d'achat.**
- V - Militer pour une réelle politique sociale.**

## **I - Assurer la défense de la fonction et du policier.**

**P**our la F.P.I.P., cette défense relève de l'évidence et représente pour elle, à titre d'organisation professionnelle, son combat majeur. Pour un soutien total du policier dans l'exercice de ses fonctions, la F.P.I.P. plaide pour la mise en œuvre de mesures telles que :

### **> Dégager la police nationale du carcan de la fonction publique d'Etat.**

Accorder à la police l'indépendance nécessaire à une liberté d'action dans la gestion des moyens moraux, matériels et humains.

Le rapprochement police/gendarmerie vient tout naturellement corroborer cette exigence qui doit se traduire par la création d'une fonction publique de la sécurité.

### **> Assurer un recrutement de policiers professionnels.**

Pratiquer un recrutement en adéquation avec les départs en retraite et la juste application de l'A.R.T.T.

### **> Recours systématique à l'article 12 du code de déontologie par le Ministre de l'Intérieur (défense du policier agressé, diffamé ou injurié).**

Dépôt de plainte ou constitution de partie civile par le Ministre de l'Intérieur pour les outrages publics proférés envers la police.

### **> Mise en application de sanctions pénales exemplaires et non compressibles contre les agresseurs de policiers.**

### **> Créer une commission d'indemnisation des policiers victimes d'infractions (C.I.P.V.I.).**

Cette instance aura pour vocation de se substituer aux auteurs insolubles ou défaillants des infractions commises à l'encontre des policiers de manière à leur assurer une indemnisation immédiate. Par subrogation aux droits de la victime, il revient à l'administration d'engager toutes les actions utiles envers le tiers défaillant pour recouvrer les sommes versées à son agent.

### **> Instaurer un permis de conduire administratif (permis bleu).**

Ce permis de conduire à usage exclusivement professionnel limitera les effets pervers de l'action de police où l'intervenant est amené à engager sa responsabilité pour mener à bien sa mission.

## **II - Concrétiser un véritable plan de carrière.**

### **> Majorer le nombre d'échelons pour chaque grade. (Exemple retenu : projet pour le CEA).**

La loi portant réforme des retraites tendant à l'alignement des régimes public/privé, les policiers verront progressivement leur durée d'activité requise pour un taux plein de pension de retraite (75%) passer de 37,5 annuités à 42 annuités d'ici l'an 2020, soit 4,5 années supplémentaires de services effectifs (sous réserve des observations du Conseil d'Orientation des Retraites).

Il convient de prendre en considération ces éléments pour adapter en parallèle le déroulement de carrière du policier. Cela implique une majoration du nombre d'échelons par grade en fonction de la durée d'activité.

A cet effet, la F.P.I.P. revendique l'alignement suivant :

- Gardien de la paix : 15 échelons (au lieu de 12).
- Brigadier : 7 échelons (au lieu de 6).
- Brigadier-Chef : 6 échelons (au lieu de 5).
- Brigadier-Major : 5 échelons (au lieu de 4).

(Transformation de l'emploi RULP en 5ème échelon du grade).

Les grilles indiciaires sont revues en conséquence (voir page suivante).

### **> Consolider le régime dérogatoire.**

Dans le même cadre et de manière à réellement consacrer le régime dérogatoire de la police nationale, la F.P.I.P. demande la mise en conformité des textes au regard de la bonification du 1/5ème jusqu'alors en vigueur pour 37,5 annuités. Pour ce faire, cette bonification sera portée pour 42 annuités au 1/4ème sans limite.

En outre, les CRS, de par leur spécificité de force mobile, se verront reconnaître le droit à bonifications pour les déplacements en Corse et outre-mer.

### **> Prise en compte de la réserve civile.**

La loi d'orientation sur la sécurité intérieure a instauré une réserve civile qui induit une obligation de disponibilité pour tout policier durant les cinq années suivant son départ à la retraite, à concurrence de 90 jours par an.

La F.P.I.P., de par la contrainte supplémentaire créée et remet-

tant en cause la rupture du lien entre le fonctionnaire et son administration, réclame la prise en compte, en amont, de la durée de cette réserve civile statutaire dans le calcul des annuités pour la retraite, soit 15 mois.

### **III - Eclairer le fonctionnement et la gestion de l'institution.**

**Instaurer le dialogue social relève d'une volonté qui doit se traduire par des actes et non par les seules diatribes de tribune.**

La police nationale fonctionne de trop à visage couvert et les organisations syndicales " en cour " se prêtent avec condescendance à ce mode de gestion au détriment de leurs propres mandants. Afin que chacun accède librement à l'information dont il est en droit de bénéficier, la F.P.I.P. milite depuis toujours pour l'instauration d'une véritable transparence sur tout ce qui touche à la vie professionnelle du policier.

*Sur ce plan, la F.P.I.P. exige:*

> **La création d'un journal officiel des commissions et comités paritaires.**

> **L'affichage systématique des P.V.**

Quelle que soit l'instance concernée, CAP, CTP, CHS, CAS, etc..., les procès-verbaux doivent être portés à la connaissance des personnels par voie d'affichage.

> **L'alignement des dates d'effet des promotions.**

Pour une année donnée, les dates d'effet des promotions aux différents grades du corps doivent être arrêtées à la date où s'est réunie la Commission Administrative Paritaire Compétente. Il est en effet attentatoire au principe d'égalité de traitement de voir les promotions réparties sur toute l'année.

> **La refonte des conseils de discipline.**

Le conseil de discipline fonctionne actuellement sous la forme d'une commission administrative paritaire. Ce concept n'assure aucune reconnaissance de la défense pour le fonctionnaire traduit devant cette instance à connotation de tribunal d'exception. Le conseil étant composé à parité par des représentants désignés de l'administration et des représentants du personnel élus aux C.A.P., les notions d'impartialité et d'objectivité s'en trouvent fâcheusement compromises.

Par souci d'équité, la F.P.I.P. propose la mise en place du principe des jurés désignés annuellement. Ces jurés, non engagés syndicalement, apporteraient sans aucun doute une indépendance avérée dans l'approche des dossiers et sur les avis émis.

> **La réforme de la procédure disciplinaire.**

La F.P.I.P., attachée à la juste application du droit, demande la modification de la procédure disciplinaire lorsqu'il y a de pair une implication pénale du fonctionnaire.

Dans ce cas, la procédure disciplinaire ne pourra être éventuellement engagée qu'après la décision de justice.

### **IV - Veiller à l'évolution du pouvoir d'achat.**

Pour mettre un terme à la déflation enregistrée depuis près de 20 ans sur le pouvoir d'achat du policier, la F.P.I.P. persiste dans ses revendications portant sur :

> **La revalorisation annuelle du point d'indice (qui ne doit pas être inférieure au coût de la vie).**

> **L'instauration d'un 13ème mois.**

> **La transformation des primes en points d'indices.**

> **L'augmentation du taux de l'I.S.S.P. à 34 % et son intégration dans le traitement (pour maintien en cas de CLM ou CLD).**

> **La révision des taux applicables aux heures supplémentaires, de nuit, de dimanche, de jour férié (en adéquation avec les autres fonctions publiques et le code du travail).**

> **La revalorisation du taux journalier ARTT.**

> **L'attribution d'une prime pour la médaille d'honneur de la PN égale à 1 mois de salaire.**

### **V - Militer pour une réelle politique sociale.**

C'est chose connue, le domaine du social dans la police nationale se résume en une véritable peau de chagrin. Là encore, notre institution pêche par son désintéressement total et, la police nationale surtout, au regard des budgets alloués par le ministère, paye au prix fort sa mise sous tutelle des confédérations syndicales " mammoths " de la fonction publique.

La F.P.I.P., en prônant la création d'une fonction publique de la sécurité pour la police nationale, fixe clairement les conditions favorables à l'instauration d'une vraie politique sociale basée notamment sur :

> **Le développement de l'action sociale sur la base des comités d'entreprises.**

> **L'attribution d'une prime de logement calquée sur le tarif moyen des loyers HLM.**

> **Les aides à l'accession à la propriété (1% patronal).**

> **La création d'une prime annuelle de vacances (30% du salaire mensuel - réf BTP).**

> **Octroi de la prime de mobilité.**

> **Adoption d'une carte de circulation type Ministère de la Défense (75%).**



# REFORME des CORPS et CARRIERES

REMISE à PLAT du PROTOCOLE d' ACCORD SIGNE par l'ENSEMBLE de la CONCURRENCE SYNDICALE

Bornage indiciaire au 01/10/2004 (Après signature)	Bornage indiciaire au 01/07/2006	Bornage indiciaire en 2012 (Fin du protocole)	Propositions de la FPIP Revalorisation immédiate de 20%	
			Bornage indiciaire au 01/07/2006	Bornage indiciaire au 01/01/2007
GPX IM 265 - IM 428	IM 279 - IM 428	IM 279 - IM 428	IM 279 - IM 428	IM 335 - IM 535
BG IM 314 - IM 437	IM 338 - IM 457	IM 379 - IM 457	IM 338 - IM 457	IM 406 - IM 548
BC IM 390 - IM 464	IM 412 - IM 470	IM 454 - IM 489	IM 412 - IM 470	IM 494 - IM 584
BM IM 479 - IM 513	IM 483 - IM 525	IM 489 - IM 525	IM 483 - IM 525	IM 580 - IM 660
Fonctionnel =====	Echelon unique IM 550	IM 550	IM 550	Création d'un échelon fonction nel major :IM 660

La FPIP a établi cette grille par souci d'égalité au regard des taux de revalorisations indiciaires appliqués, dans le cadre du protocole signé le 17 juin 2004 par les organisations syndicales, aux corps de commandement et au corps de conception et de direction, soit une augmentation acquise à la signature de 10 à 30% selon les grades.

Pour mémoire, le corps d'encadrement et d'application se voit quant à lui gratifié de 0% à 5,5% de revalorisation selon les grades d'ici l'an 2012, date programmée de finalisation de la réforme. Aux fins d'un rattrapage égalitaire, notion républicaine, la FPIP préconise une revalorisation immédiate de 20% de la grille du corps d'encadrement et d'application.

A voir maintenant la position des syndicats qui ont tous apposé leur paraphe sur cet accord de 2004 et qu'ils qualifient d'historique. POUR QUI ? ? ?

Aujourd'hui, à l'heure des élections professionnelles, ils vont venir vous chanter leurs louanges démagogiques et vous promettre une très prochaine revalorisation de vos grilles indiciaires. Alors, il devront faire leur mea culpa et reconnaître le bien fondé de la position de la FPIP.

Mais, sachez que ces grilles sont établies jusqu'en 2012, ceci sous la coupe du ministère de la fonction publique et non de ces saltimbanques de syndicalistes. Le débat va être rude.

Ils ont signé ! Pourquoi ? Identifiez-les et demandez-leur...

UNSA-Police - ALLIANCE Police Nationale - SGPFO - CFTC Police - SYNERGIE Officiers - SNO.P.UNSA - SCHFPN (Cres et Hts fonctionnaires)- SNPPS (Personnels Police Scientifique) - SNAPATSI (Administratifs. ALLIANCE) - SIAP (Attachés) - SNIPAT (Administratifs UNSA) - HORIZON.SGPATSI (Administratifs).

## SALAIRES comparatif éloquent.

Ci-contre, les émoluments de nos collègues du QUEBEC  
OU  
Leçon de considération des cousins de la Belle Province aux frangins de la vieille France.

Classe (Echelon/Grade)	Classification (Durée)	Salaire mensuel
7 et recrues	1 an	2017,54 €
6	1 an	2320,17 €
5	1 an	2663,16 €
4	1 an	3006,73 €
3	1 an	3349,12 €
2	1 an	3691,57 €
1	1 an	4035,09 €
Sergent, Sergent-Détective (brigadier et brigadier-chef)		4438,59 €
Lieutenant, Lieutenant-Détective (brigadier-major)		4882,46 €

## ET POUR VOS RETRAITES... Ce qu'ils ont oublié de vous dire...

	POLICE	EDF -GDF	SNCF	RATP
Durée decotisation	2005 - 38.5 ans 2008 - 40 ans	37.5 ans	37.5 ans	37.5 ans
Taux decotisation	7,85 % + une fraction des primes	12 % hors primes	7,85 % hors primes	7,85 % hors primes
Décote par année manquante	0,5 % en 2006 3,5 % en 2012 5 % en 2015	SANS	SANS	SANS
Revalorisation	Evolution prévisionnelle des prix (hors tabac)	Evolution générale des salaires servis par l'entreprise	Evolution générale des salaires servis par l'entreprise	Evolution générale des salaires servis par l'entreprise

## PROGRAMME de la F.P.I.P.

**Renforcement de vos droits à retraite par :**

- > Une bonification d'une annuité tous les 4 ans ;
- > La comptabilisation des trimestres de la réserve civile ;
- > Une revalorisation de la pension de retraite indexée sur l'évolution indiciaire du corps (situation antérieure à la réforme).

Sous réserve des prochaines observations du Conseil d'Orientation des Retraites (1er bilan en 2008) et des " aménagements " qui pourraient en découler. . .

Du 20 au 23 novembre,  
vous allez voter . . .  
**POURQUOI ?**

Pour élire  
vos représentants aux commissions administratives  
paritaires, les CAP.

Les CAP traitent de toutes les questions d'ordre individuel relatives à votre carrière. (titularisations, mutations, promotions, discipline , ...).

Pour élire  
vos organisations syndicales aux comités techniques  
paritaires départementaux, les CTPD.

Les CTPD traitent de tous les sujets relatifs à l'organisation du travail, aux moyens matériels, immobiliers, etc...

**De ces choix dépendent vos conditions.**

» **VOTER FPIP,  
c'est les préserver**

## Côte A.D.S.

Non concernés par les élections aux CAP, vous serez néanmoins appelés à vous exprimer pour le scrutin relatif aux CTPD. Bien qu'assujettis aux mêmes régimes de travail et aux mêmes obligations que les fonctionnaires titulaires, la considération n'est pas au rendez-vous, loin s'en faut.

**Pour vous, la F.P.I.P. revendique en priorité :**

- L'attribution d'une indemnité égale à l'ISSP (24% du salaire).
- Le paiement des heures de nuit, de dimanche et jour férié.
- L'incorporation en école de police dès la réussite du concours de police. (tout du moins avant le terme du contrat de 5 ans).
- Instauration d'une commission de discipline pour lutter contre l'excès de pouvoir lié à vos contrats (licenciement abusif).
- Le strict respect des textes vous régissant (conditions d'emploi, l'accès effectif aux 100 heures annuelles de formation, etc... etc...).

**La F.P.I.P., pour un métier, pas un simple emploi...**

### Le marasme des CAP :

La F.P.I.P interpelle le Ministre de l'Intérieur (26/07/2006) :  
" ... En fait, notre administration qui se fend d'instructions fixant des dispositions draconiennes, entre autre dans le domaine des mutations et de l'avancement, n'hésite pas pour des raisons non avouables à s'en affranchir grossièrement elle-même... "

## DISCOURS ELECTORAL. . . ATTENTION !!!

Sans faire dans la critique aisée et que vous ne supportez plus (à juste titre), la F.P.I.P. analyse les slogans :

**L'un :** " Le syndicat unique : Vous en avez rêvé, l'UNSA-Police l'a fait ! "

**L'autre :** " Majoritaire ... entendu ... écouté ... victoire ... "

### Traduction :

L' un, par son syndicat unique, veut vous faire croire que les intérêts des gradés et gardiens, des administratifs ou encore des ADS seront mieux assurés avec les officiers, commissaires et hauts fonctionnaires comme camarades syndiqués...

**Danger :** de syndicat unique à pensée unique, il n'y a qu'un pas qu'ils n'hésiteront pas à franchir.  
Pas très esprit républicain tout cela ...

L'autre, à force de revendiquer comme victoire tout ce que l'administration lui pose sur la table, il en oublie que syndicalisme n'est pas synonyme d'allégeance.

**La police,  
Le métier**

**La FPIP,  
Le syndicat**



**La FPIP,  
l'indépendance  
au service de l'action**

Il n'y a pas d'autre alternative si l'on veut crédibiliser son action que d'afficher sa totale indépendance vis-à-vis de la politique de parti ou d'autres obédiences enclines à imposer leur diktat idéologique.

La FPIP affirme et assume avec fierté cette indépendance, ce qui lui procure force et détermination.

Plus difficile pour d'autres d'expliquer certains choix ou certaines prises de positions, si ce n'est par un timide :

"On ne pouvait pas faire autrement."

Et là, tout est dit. A chacun d'apprécier

**La F.P.I.P. le syndicat incontournable !** > Pour consacrer le statut particulier de la police  
 > Pour que le policier retrouve la considération qui lui est due  
 > Pour que l'éthique et le droit président au sein de l'institution

## Avec la F.P.I.P.

### Négocions immédiatement nos revendications les plus urgentes

#### FONCTION

##### Reconnaissance de notre métier

■ **Création d'une fonction publique de la sécurité** (en sus de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique territoriale).

Pour affirmer notre statut spécial qui doit profiter à notre profession (négociations salariales, indemnitaires et statutaires indépendantes de la masse fonction publique).

■ **Instauration de CAPLocales pour la Sécurité Publique et la PAF** (à l'instar des CRS, la FSPN, la DFPN).

Une commission unique par corps pour une meilleure équité dans le traitement des dossiers.

##### Hypocrisie électorale

Nos concurrents découvrent une soudaine obligation de revaloriser notre métier.

Exercice tout aussi pathétique que scandaleux.

#### POUVOIR D'ACHAT

##### Adapter salaires et obligations

■ **Revalorisation des grilles indiciaires** en proportion égale pour tous les grades et les corps

■ **Mise à plat du protocole du 17 juin 2004** signé par l'ensemble de la concurrence syndicale ayant sacrifié la base au seul profit du sommet (rappel : de 2004 à 2012 augmentation indiciaire de 0% pour les gardiens de la paix et jusqu' à 30% pour les commissaires et hauts fonctionnaires). Exigence d'un rattrapage équitable.

■ **Augmentation de 10% de l'I.S.S.P.** sur 3 ans pour atteindre 34% du traitement en 2009.

■ **Octroi de la prime de mobilité** à l'instar des commissaires et hauts fonctionnaires.

##### Droit à l'information Pour tous

Affichage des PV des CAP

##### Obligation de transparence

#### RETRAITES

##### Prise en compte de notre statut spécial

■ **Renforcement de nos droits à retraite.**

■ **Consolidation de la spécificité du métier** par attribution en amont d'une bonification de 5 trimestres égale au 15 mois (90 jours/an pendant 5 ans) de la réserve civile statutaire.

■ **Obtention de la bonification d'une annuité tous les 4 ans** (1/4ème) au lieu d'une annuité tous les 5 ans limitée à 5 annuités (1/5ème)

##### Aux côtés de ceux qui veulent le changement

L'engagement de la FPIP:

Soutenir le policier  
 Bien vivre son métier  
 Pérenniser sa retraite

#### SOCIAL

##### Face au désastre social dans la police

■ **Aide au logement** sur l'ensemble du territoire (prêt préférentiel pour accession à la propriété, indemnité compensatrice pour la location).

■ **Attribution d'une "prime vacances"** annuelle (30% du traitement brut mensuel)

■ **Versement d'une gratification** équivalente à 1 mois de traitement pour la médaille d'honneur.

**Quid** de "la rénovation de la politique sociale en faveur des fonctionnaires de police" prônée en 1999 par J.M. ALEXANDRE? Conditions de vie et de travail ? Hygiène et sécurité ? Protection juridique, médicale et sociale ?



**Affirmez-vous !  
 Votez FPIP !**